CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

URBANISME

ACQUISITION D'UN LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL SITUE AU 5 AVENUE DES ALLOBROGES – ILOT JULES MERCIER

Afin de mettre en œuvre la restructuration de l'ilot Jules Mercier, le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021 a créé une autorisation de programme de 9 millions d'euros à cet effet dont 3.5 millions d'euros de crédit de paiement pour l'exercice 2022.

Ainsi, la Commune s'est rapprochée de Madame AIMEE ayant obtenu l'habilitation familiale de sa sœur, Madame TURILLON, propriétaire d'un local à usage professionnel situé 5 avenue des Allobroges et cadastré section M n°8. Ce local se compose de 3 bureaux, des rangements, d'une cuisine et d'un hall d'accueil pour une surface totale d'environ 81 m².

Suite à de nombreux échanges, Madame AIMEE a accepté une offre arrêtée à 155.000 €. En date du 23 septembre 2021, le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien à 135 500 €.

La signature de l'acte de vente sera fixée avant la fin de l'année 2022 à la condition que le bien soit vendu libre de toute occupation.

Compte tenu des enjeux stratégiques que représente la restructuration de l'ilot Jules Mercier, il s'avère opportun de procéder à l'acquisition de ce local à usage professionnel.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, par 36 voix pour et 2 abstentions (Mme BAUD-ROCHE, Mme BAUD-ROCHE porteur du pouvoir de M. ESCOFFIER) :

- d'approuver l'acquisition d'un local à usage professionnel d'environ 81 m² situé 5 avenue des Allobroges appartenant à Madame TURILLON, au prix de CENT CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (155.000 €) libre de toute occupation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés ainsi que tout document afférent au dossier et à effectuer toutes les modalités nécessaires à l'exécution de la présente.

– Fin du document –